

# DES CAMIONNEURS EN COLÈRE À YAOUNDÉ

En grève à leur base d'Olembe, ils s'insurgent contre une taxe supplémentaire de 5 000 FCFA par livraison imposée par le ministère des Mines.

6

N° 010 du Mercredi 20 septembre 2023 400 FCFA

# INFO +

HEBDOMADAIRE

Directeur de la Publication : **Parfait SIKI** Tél. : 696 229 031

## Les renationalisations

L'ÉDITORIAL DE  
PARFAIT N. SIKI

2

## INDUSTRIALISATION

# UNE TECHNOPOLE AGROINDUSTRIELLE EN DANGER

*Le projet de Ouassa-Baboute dans la Haute-Sanaga, prévu sur 405 hectares, est boudé par les investisseurs, six ans après le bouclage des études et trois ans après le lancement d'un appel d'offres international.*

3

HIONDI NKAM

**« Eto'o est un atout, mais il s'est entouré d'incompétents serviles »**

Auteur d'un ouvrage sur l'ancien capitaine des Lions indomptables, le journaliste du Jour était invité des « Grandes rencontres de Hervé Menom ».

11

TRIBUNE

**Le Pr. Ndzomo Mole écrit au Minat**

L'universitaire décrie la création illégale d'un village dans l'arrondissement d'Obala pour le compte de l'arrondissement de Sa'a.

8

DIGITALISATION

**1450 lauréats de Sup' Tic toquent aux portes**

L'école Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication a célébré les premiers résultats palpables.

5



## Éditorial

Par **Parfait N. SIKI**

## Les renationalisations

On sait que le chef de l'Etat a instruit, début septembre 2023, la mise sur pied d'un Comité interministériel chargé de conduire l'opération de rachat des actions d'Actis au sein d'Eneo. La correspondance du secrétaire général de la présidence de la République vient rendre officielle la volonté gouvernementale d'aboutir à une renationalisation de l'entreprise de fourniture des services de l'électricité privatisée sous la pression des institutions de Bretton Woods en juillet 2001. L'année dernière, la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale) puis la Société nationale des hydrocarbures (SNH), toutes deux des entreprises à capitaux publics, avaient été citées comme intéressées par la reprise des 51% d'actions détenues par le fonds d'investissement britannique Actis. Aucune des deux boîtes n'avait officiellement confirmé ses intentions, même si des informations concordantes indiquaient que (CNPS), a transmis une expression d'intérêt le 13 novembre 2022 au fonds britannique Actis, et peu d'observateurs croyaient en une renationalisation d'Eneo dans un secteur où des investissements sont relativement réguliers.

L'opération n'est pas encore bouclée, elle ne fait que commencer. Mais on peut déjà imaginer les enjeux que va charrier le rachat des actions que l'Etat avait vendues il y a 22 ans. L'acheteur s'appelait AES Sirocco, une société américaine, avait déboursé 53 milliards de FCFA pour 51% des actions alors entièrement publiques. Mark Miller, le directeur général nommé, avait promis 68 000 nouveaux branchements par an sur les cinq prochaines années et 1 000 milliards d'investissement dans le même temps. En 2006, AES avait plongé le Cameroun dans une inédite crise énergétique ponctuée de délestages. On verra très peu les 1 000 milliards d'investissements promis. En novembre 2013, AES Sirocco décide de vendre ses parts dans AES Sonel au fonds d'investissement Actis. L'opération est bouclée à 220 millions de dollars, soit 110 milliards de FCFA. Une belle affaire, dirait-on, mais il faut tenir compte de la naissance au sein de AES Sonel des filiales KPDC (Kribi Power Development Corporation) et DPDC (Dibamba Power Development Corporation).

A combien Eneo va-t-elle fixer le prix de vente de ses

actions ? Là est la première question. La seconde est le sort à réserver à la dette de l'Etat vis-à-vis d'Eneo estimée en 2021 à près de 165 milliards de FCFA. Ce qui avait contraint l'Etat à un emprunt de 118 milliards au bénéfice d'Eneo, incapable de régler sa dette fournisseur. Ces questions et bien d'autres vont certainement trouver réponse au sein du Comité interministériel mis sur pied par le chef de l'Etat. Louis Paul Motaze, qui le conduit, est l'assurance que les intérêts de l'Etat et des employés de l'entreprise d'électricité seront préservés. D'ailleurs, au regard du silence des syndicats, on a l'impression qu'ils sont favorables au retour de l'Etat comme actionnaire majoritaire et exclusif.

Au-delà de l'engouement autour d'une nationalisation de Eneo, il faut se poser l'incontournable question sur la situation réelle de l'entreprise dont veut se séparer Actis. Alors que le fonds d'investissement britannique bénéficie d'une concession d'exploitation jusqu'en 2031, son choix de vendre au moment où des investissements massifs sont consentis dans le secteur, comme à Nachtigal (420 MW), peut laisser songeur. L'entreprise semble avoir atteint son seuil d'incompétence, alors que l'énergie électrique est le carburant dont l'Etat a besoin pour stimuler l'économie. L'Etat-stratège semble se réveiller pour prendre en main la vision stratégique qui se loge dans l'enjeu de l'électricité à la fois pour les entreprises et les ménages. Engagé dans la SND 30 (Stratégie nationale de développement 2020-2030), l'Etat prend le contrôle des priorités en matière d'investissement dans ce secteur dit de souveraineté. En tout cas se rend-il compte, tirant expérience de la nationalisation de la Camerounaise des eaux (CDE), que la situation ne sera pas pire qu'avant. Au moins, il n'y a pas une expatriation des profits alors que le cahier des charges n'est pas respectée en termes de services au client. Le revers de la médaille est de reproduire les conditions qui ont conduit à la privatisation de l'entreprise il y a 22 ans. Ce sont les tares connues de la gestion publique avec leur escorte de perte d'efficacité et de performance. C'est un risque à prendre, c'est un engagement gouvernemental à assumer, c'est un défi pour les managers publics ■

## Ephémérides

## DERNIÈRE HEURE

## RÉSEAU SOCIAL :

**TikTok Technology Limited sanctionnée**

L'Union européenne (UE) a infligé le 14 septembre 2023, une amende de 226 milliards de Fcfa au réseau social TikTok pour avoir enfreint ses règles de protection des données (Rgpd) dans le traitement d'informations concernant des mineurs. TikTok Technology Limited devra s'acquitter de cette amende et mettre ses opérations en conformité sous trois mois. L'UE relève notamment dans sa décision que l'inscription des enfants sur la plateforme se faisait de telle manière que leurs comptes étaient définis comme publics par défaut.

## AFRIQUE DE L'OUEST :

**Nouvelle alliance entre le Mali, le Burkina et le Niger**

Les chefs d'Etat du Burkina, du Mali et du Niger ont signé, le 15 septembre 2023, la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel (AES). L'objectif de cette alliance est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle au profit des populations des trois pays.

Les parties contractantes s'engagent à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance. Elles œuvreront, en outre, à la prévention, la gestion et au règlement de toute rébellion armée ou autre menace portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance, en privilégiant les voies pacifiques et diplomatiques. L'usage de la force pour faire face aux situations de rupture de la paix et de la stabilité se fera également en cas de nécessité.

## COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

**Un forum sur les investissements entre maires camerounais et afro-américains en préparation**

En mission de prospection au Cameroun du 14 au 18 septembre 2023, la délégation des maires et des investisseurs afro-américains, a été reçue, le 15 septembre 2023, par Georges Elanga Obam, ministre de la Décentralisation et du Développement local (Minddevel). Selon les deux parties, les échanges ont porté sur l'organisation dans les mois à venir d'un forum sur les investissements entre les maires camerounais et les maires afro-américains. Après avoir écouté ses hôtes sur les opportunités de la tenue de cet événement, le Minddevel a marqué son approbation tout en formulant des recommandations : trouver le moyen d'intégrer les maires du Cameroun et ceux de toute l'Afrique qui souhaiteraient y participer ; préparer l'organisation de ce forum en veillant à ce qu'il obtienne un caractère institutionnel ; et veiller à ce que le Minddevel travaille avec les autres administrations pour apporter un soutien financier et technique à la tenue de cette rencontre au Cameroun.

Arthur L. Mbié



Fondateur - Directeur de Publication : **Parfait N. SIKI**  
Tél.: +237 696 22 90 31  
E-mail : [infoplushebd@gmail.com](mailto:infoplushebd@gmail.com)

URL : [info-plus.net](http://info-plus.net)Edité par **Legacy Corporation**

**Rédacteur en Chef :**  
Arthur L. Mbye

**Rédaction :**  
Kristel Belinga  
Léon Zang  
Sylvain Ngono

Rodrigue Ngansop  
Ralph Damestsinde

**Responsable Marketing :**  
Liliane Mbog

**Chargé de mission:**  
Valère Ekassi

**Conseiller de Rédaction :**  
Dominique Mbassi

**Recherche et développement :**  
Patrick Mvondo

**Impression :**  
Overland Print

## TECHNOPÔLE AGRO-INDUSTRIEL

# Le projet de Ouassa-baboute boudé par les investisseurs



*C'est près de six ans après le bouclage des études, et trois ans après le lancement d'un appel d'offres international, que le ministère en charge des Mines dévoile la liste des prestataires intéressés.*

**3**0 septembre 2023. C'est peut-être à cette date que seront enfin dévoilés les noms des investisseurs retenus dans le cadre de la mise en place du parc technologique de référence agro-industriel (Technopôle) de Ouassa Babouté, dans la région du Centre, suivant le modèle des « smart city ». En effet, dans une note signée le 24 juillet dernier, Fuh Calistus Gentry, le ministre par intérim des Mines, de l'industrie et du développement technologique (Minmidt), il est indiqué qu'il y aura annonce des « candidats qualifiés »

le 30 septembre prochain. Un délai qu'il faudra scruter et surveiller pour son effectivité car cela fait près de trois ans que l'identité des investisseurs dans ce projet sont attendus en vain.

C'est depuis le 9 novembre 2020 qu'un appel public international à manifestation d'intérêt (APMI) dans le but de sélectionner un promoteur (entreprises indépendantes ou groupements d'entreprises) pour la mise en place du parc technologique de référence agro-industriel de Ouassa Babouté a été lancé. Les résultats étaient attendus en 2021. Ils ne sont jamais arrivés.

L'appel à manifestation d'intérêt visait à établir une short-list d'au plus cinq candidats invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreints. Il est à préciser que l'adjudicataire provisoire, qu'il soit camerounais ou étranger, devra avant la conclusion du contrat de partenariat, créer une société de droit camerounais spécialement dédiée au projet. La préférence sera donnée aux groupements d'entreprises. Les candidatures devaient être déposées 60 jours après la publication de l'appel à manifestation.

Le Minmidt explique qu'il a comparé différents scénarios de réalisation du présent projet. Ces évaluations l'ont mené à conclure à l'intérêt de recourir au partenariat public privé (PPP). Le PPP implique une entente à long terme entre le Minmidt et le

partenaire privé qui partageront les risques et les bénéfices associés au partenariat. Le partenaire privé assumera les responsabilités de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien, ainsi que de son financement.

« Le projet consiste en la création d'une zone industrielle de transformation de haute technologie dotée d'un centre de recherche et développement de haut niveau capable d'accueillir des chercheurs de niveau international. Il comprendra une infrastructure d'accompagnement des entreprises et des producteurs de matières premières ainsi qu'une zone commerciale et

de services aux entreprises », explique le Minmidt.

« Le projet contribuera également à mettre en place un système de développement inclusif intégrant les bassins de production situés dans les zones rurales et basé sur des accélérateurs de l'innovation. Le parc procédera à la transformation de plusieurs spéculations identifiées dans les études techniques. Il devra être construit pour être également un pôle de tourisme technologique », poursuit-il.

Le promoteur devra financer la réalisation du projet en mode partenariat public-privé (PPP) ; élaborer les plans détaillés d'ingénierie et

architecturaux ; doter le parc de l'infrastructure de base devant accueillir des entreprises de haute technologie ; doter le parc d'un manuel de procédures pour son exploitation et son management.

C'est grâce à l'appui technique de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) que le Cameroun a bouclé en 2017, le plan directeur de cette première technopole agro-industrielle à ériger sur 405 ha, dans la région du Centre, département de la Haute-Sanaga, arrondissement de Nkoteng, dans le village Ouassa Babouté ■

Arthur L. Mbye

## UNE TECHNOPOLE AGRO-INDUSTRIELLE DE 405 HA

**E**n 2018, le Minmidt a bouclé le plan directeur d'une technopole de plusieurs centaines d'hectares (ha), un projet présenté en janvier 2017. « Sans avoir attendu formellement la validation du rapport final du Plan directeur d'industrialisation (PDI) qui l'est aujourd'hui, je puis vous rassurer que le gouvernement, avec l'appui technique de l'Onudi, vient de boucler le plan directeur de la 1ère technopole agro-industrielle, à ériger sur 405 ha, dans la région du Centre, département de la Haute Sanaga, arrondissement de Nkoteng, dans le village Ouassa Babouté », avait affirmé, l'ex-Minmidt, Ernest Gbwaboubou.

Selon cet ex-membre du gouvernement, cette technopole est l'exemple type de la nouvelle donne dans le secteur agro-industriel qui devra guider l'ambition du Cameroun de devenir le grenier des 10 pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac) et du Nigeria (150 millions de potentiels consommateurs). A travers ce technopole, le Mindmidt veut voir le Cameroun

dans le rôle de grenier de la Ceeac et du Nigeria. L'administration en charge des Mines s'étonne que le pays, malgré ses potentialités agroécologiques, soit encore obligé de recourir aux importations pour combler la demande locale. Il en veut pour preuve le fait que le Cameroun ait importé 1,388 million de tonnes de produits alimentaires en 2015 pour plus de 800 milliards FCFA, dépassant ainsi, pour la 1ère fois, les hydrocarbures (1,294 million de tonnes) et le clinker (1,323 million de tonnes). Principalement, il s'agit du riz (730 000 tonnes), du poisson (217 000 tonnes), du sel de cuisine (139 000 tonnes) et divers autres produits alimentaires (301 000 tonnes).

Ernest Gbwaboubou, optimiste, avait conclu : « en configurant l'agro-industrie comme un sanctuaire, le PDI adresse cette problématique pour relever le défi de la croissance démographique et de la sécurité alimentaire. Le développement des technopoles agro-industrielles a été retenu comme principale orientation stratégique dans ce sens » ■



CNPS - DGI

# L'arbitrage du Minfi sur l'imposition des pensions retraites

*Louis Paul Moatze a tranché : il ne revient pas à la CNPS de collecter l'impôt sur les pensions retraites et autres prestations sociales.*



L'actualité des dernières semaines a fait grand bruit autour de ce qui est désormais appelé : « Affaire CNPS-DGI ». Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo, directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) avait saisi le ministère des Finances, les services du Premier ministre et la présidence

de la République pour faire part des difficultés qu'il rencontrait avec la Direction générale des impôts qui lui

demandait d'imposer les pensions retraites. Il n'a jamais cédé à cette demande en brandissant les dispositions

de l'article 40 de l'ordonnance N°73-17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale. Cette disposition rapporte qu'en raison des activités qu'elle exerce, la CNPS est exemptée de tout impôt et de tout droit de timbre et d'enregistrement. Au contraire des réalités de terrain, 26 milliards de FCFA de la CNPS ont été imposés à la DGI à la suite d'un contrôle. Une situation qui a conduit le DG de la CNPS à saisir les tribunaux qui lui ont donné raison. Malgré les décisions de justice, la DGI a continué à déposer les mises en demeure à la CNPS, selon le DG, s'exprimant lors de sa rencontre avec les syndicats de travailleurs et les représentants des retraités le 8 septembre 2023 au siège de la CNPS.

En réponse aux plaintes du DG de la CNPS, le ministre des Finances, à travers le Comité d'appui à l'instruction des recours préalables en matière de contentieux fiscal, a tranché le 6 septembre 2023. Dans sa correspondance, Louis Paul Moatze écrit : « j'ai l'honneur de vous faire connaître que vos arguments ont été reconnus fondés. En effet, la loi fiscale étant d'interprétation stricte, la législation fiscale en vigueur ne fait pas de vous, le redevable légal de l'IRPP sur les

pensions servies, tel qu'il ressort des termes de l'article 81 du code général des impôts », peut-on lire.

## L'opposition de L'Ugtc

De ce fait, il a été annulé les impositions de plus de 13 milliards de FCFA dont plus de 8 milliards en principal et 5, 7 milliards en pénalités et intérêts de retard mis à la charge de la Cnps. Quant aux paiements d'impôts déjà effectués, le Minfi fait savoir qu'ils feront l'objet d'une résorption par imputation sur les déclarations futures jusqu'à épuisement.

S'il est donc vrai que le Minfi reconnaît que la CNPS avait déjà procédé aux paiements liés à la pension retraite, cela va en contradiction du DG Alain Olivier Noël Mekuku Mvondo qui parle plutôt d'une saisie des fonds de la Cnps.

En plus, à la lecture de la correspondance d'une Minfi, il existe bien cette intention de la DGI d'imposer l'IRPP aux pensions servies, puisque la CNPS n'est juste pas le redevable légal. Le feuillet est donc loin d'être achevé puisque l'Union générale des travailleurs du Cameroun s'oppose à toute imposition de la pension retraite ■

Léon Zang

## DÉMATÉRIALISATION

# De nouveaux outils pour le dédouanement

*Une série de séminaire en cours sur l'usage du Document unique de sortie (DUS) et de la quittance dématérialisée dans le Cameroon Customs information system (Camsis).*

Le Document unique de sortie (DUS) et la quittance dématérialisée dans le Cameroon customs information system (Camsis) entre en vigueur le 2 octobre 2023. Le rappel est fait par le ministre délégué aux Finances, Yaouba Abdoulaye dans un communiqué signé le 9 août 2023. Pour ce faire, les procédures sont disponibles sur le portail externe de Camsis à l'adresse <http://ept.camsis.cm>.

En outre, pour mieux accompagner les acteurs de la chaîne de dédouanement qui sont les personnels douaniers, les commissionnaires en Douanes agréés, acconiers, consignataires, usagers et partenaires, une phase pilote et des séminaires de formation sont organisés.

En effet, la salle de réunion du Secteur des Douanes du Littoral II a servi de cadre le 12 septembre 2023 à la session de sensibilisation/formation des commissionnaires en douane agréés, des autres acteurs de la chaîne de dédouanement et des opérateurs



économiques sur l'implémentation du DUS et de la quittance dématérialisée dans Camcis. Une session qui bouclait une série avec l'immersion des opérationnels des douanes du Littoral I et II dans cette nouvelle réforme. Le

but étant de fidéliser les différents intervenants avant le déploiement de la phase expérimentale dans les unités pilotes de Douala Port 8, Douala Aéroport et Youpwe. La session du 12 septembre 2023 était placée sous la

présidence de Marcellin Djeuwo, chef de la Division de l'Informatique. Le chef du Secteur des douanes du Littoral 2, Hamilton Sophrey avec à leurs côtés, pour une synergie plus efficace, l'équipe conjointe Douanes-Guichet

unique. Toutefois, dans un communiqué signé le 1 septembre 2023, le directeur général des Douanes, Edwin Fongod Nuvaga, informait le public qu'un dysfonctionnement inattendu a affecté l'infrastructure du système d'information de la direction générale des Douanes (Camsis). Dans son communiqué : « il ressort du premier rapport produit par le partenaire Campass en charge de la gestion de cette infrastructure que ces perturbations sont dues à un incident sur la fibre optique à laquelle sont reliés à nos deux fournisseurs d'internet. Un nouvel incident a été constaté et résolu par la réinstallation du système après deux heures d'interruption. Malheureusement, le système a été de nouveau indisponible suite à un incident sur les unités de stockage », a-t-il indiqué. Un préjudice énorme à tous les acteurs de la chaîne logistique du commerce extérieur. Preuve que la dématérialisation des procédures ne sera pas un long fleuve tranquille ■

L.Z



## MARCHÉ DE LA DIGITALISATION

# 1450 lauréats de Sup'Tic toquent aux portes

*L'école Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (Sup'ptic) a célébré le 7 septembre 2023 les premiers résultats palpables et concrets de sa restructuration effectuée, il y a sept ans.*



Le 7 septembre 2023 était un jour exceptionnel au palais des sports de Yaoundé à l'occasion de la cérémonie solennelle de remise des parchemins aux lauréats de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC). Pour ces ingénieurs, inspecteurs et administra-

teurs des postes et télécoms, le marché de l'emploi est ouvert. Cependant, l'a souligné Minette Libom Li Likeng, ministre des Postes et Télécommunications, les challenges sont énormes. Ainsi : « Soyez ambitieux, mais humbles ; soyez créatifs, mais rigoureux ; soyez ouverts, mais respectueux ; soyez solidaires, mais responsables », a-t-elle martelé aux lauréats après avoir par-

tagé avec eux, trois idées qui devront guider leurs démarches.

## Réforme engagée

Ils sont au total 1440 diplômés à s'être vu remettre leur parchemin, parmi lesquels 492 filles. La répartition des promotions se présente ainsi : de 2016 à 2018 : 79 diplômés ; 2018-2019 : 316 diplômés ; 2019-2020 : 354 di-

plômés ; 2020-2021 : 292 diplômés ; et 2021-2022 : 399 diplômés. Tous ont le mérite d'avoir bénéficié d'une formation solide après les réformes de cette école.

En effet, la réforme a été engagée par décret n° 2016/425 du 26 octobre 2016 du chef de l'Etat, portant changement de dénomination et réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure

des Postes et Télécommunications. Conformément aux dispositions de ce décret, Sup'ptic est chargée des missions d'enseignement supérieur professionnel, de formation technique spécialisée, de formation continue et de recherche appliquée en matière de poste, de télécommunications et de technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'en matière de gestion des entreprises relevant de ces domaines. En plus des missions de formation initiale, de perfectionnement, le recyclage et la spécialisation du personnel, SUP'PTIC assure également les études et la recherche appliquée, la veille technologique en vue de la mise à jour des filières de formation dans le secteur, ainsi que l'appui technique aux administrations et organismes publics, parapublics ou privés, dans les domaines de la Poste, des communications électroniques et des TIC. Voilà ce à quoi s'attèle Felix Watching, directeur de Sup'ptic et son staff depuis la réforme. Et dans l'immédiat, il y a des défis à relever. Selon le directeur de cette école, il y a à produire 357 diplômés pour la promotion 2023 et un passif lourd de 1550 diplômés couvrant les promotions 2009 à 2015. Fort de ces résultats et perspectives, le Minpostel a encouragé, au nom du Gouvernement, l'équipe d'encadrement de SUP'PTIC ■

Léon Zang

## FORMATION

### SUP'PTIC dans le vaste chantier du numérique

Les instituts de formation, publics ou privés, sont appelés à jouer leur rôle pleinement, selon l'une des phrase forte du discours du ministre des Postes et télécommunication.

« Nous voici donc au cœur de la problématique du développement de l'économie numérique si chère au Président de la République, Son Excellence Paul BIYA. Nous nous souvenons tous sans doute à ce sujet, de son interpellation martelée en plusieurs circonstances solennelles » dixit Minette Libom Li Likeng, Minpostel, lors de son adresse le 7 septembre 2023 à la cérémonie de remise solennelle des parchemins des lauréats de Sup'ptic.

C'est dans ce cadre que se situent les mutations stratégiques opérées par le gouvernement au niveau de ce qui était l'Ecole des Postes et Télécommunications, devenue l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (Sup'ptic) et qui a vocation à s'établir comme un haut



lieu d'élaboration et de production de connaissances, formant des acteurs compétents pour faire face aux enjeux actuels et futurs dans le domaine des Télécommunications.

C'est dire que l'économie numérique pour laquelle le Président de la République a fait d'importantes annonces, n'est pas qu'une affaire d'infrastructures, de réglementation, de régulation, d'opérateurs à divers

titres. Cette économie numérique a besoin, pour se développer, d'acteurs bien formés, coulés dans le moule des standards internationaux et capables d'adresser les défis actuels et futurs. En effet, la transformation digitale et la formation académique sont étroitement liées car la réussite de la transformation dépend en grande partie de la capacité des ressources humaines à s'adapter

aux changements technologiques. D'où la nécessité pour les institutions académiques, des écoles primaires aux universités, de revoir leurs programmes d'enseignement, pour intégrer les compétences numériques essentielles, afin qu'elles reflètent les dernières avancées technologiques et les besoins du marché ■

Synthèse de L.Z

## ■ RÉACTIONS

**« Je suis très contente et je souhaite le meilleur pour moi et pour tous les lauréats ».**

Je suis très heureuse parce que la formation n'a pas été facile. Nous sommes là aujourd'hui. Nous remercions le ciel, aussi nos différentes familles, nos amis, toutes les administrations publiques et privées qui ont participé à la réussite de cet événement. Je suis très contente et je souhaite le meilleur pour moi et pour tous les lauréats.

Loriane Dorine Ndjesse Belomo

**« Une chose est sûre, il y a beaucoup de boîtes qui peuvent davantage me solliciter en termes de compétences »**

Avec ce parchemin, je suis tout de suite plongé dans le monde de l'emploi. Je crois quand même qu'avec un master en management poste et télécommunication, c'est un secteur d'actualité. Une chose est sûre, il y a beaucoup de boîte qui peuvent davantage me solliciter en termes de compétences. Dans le cadre purement numérique, j'ai souvent pensé à m'auto-employer, peut-être c'est le manque de moyen qui fait défaut, mais les idées y sont.

Apolinaire Emelin Ondigui



## GRÈVE DES CAMIONNEURS

# La lettre de voiture qui fait monter l'adrénaline

*Les opérateurs du secteur des carrières s'opposent au paiement de la taxe de 5000 Fcfa par voyage en brandissant leurs arguments dans un mouvement d'humeur observé depuis le 18 septembre 2023.*



Mardi 19 mai 2023, l'atmosphère est lourde en fin de matinée au dépôt de sable d'olembé, situé à l'entrée nord de la capitale politique sur l'axe Yaoundé-Bafoussam. L'embouteillage observé habituellement à cause des mouvements de camion n'est pas au

rendez-vous. Pas de klaxon de camion. Mais, sur le terrain, chauffeurs de camion, négociants, transporteurs ont formé des petits groupes. Un seul débat : la taxe dénommée « lettre de voiture ». Les visages serrés, chacun veut démontrer avec force arguments que

cette taxe est de trop. « On nous vend les facturiers, on découpe les lettres de voiture avec les ciseaux, les dates ne correspondent pas », fait savoir un chauffeur. Comme pour démontrer qu'il s'agit d'un flou organisé. « Nous ne dépendons pas du ministère des Mines, nous dépendons du ministè-

re des Transports, du ministère des Finances et du ministère des Travaux publics. Quand nous allons payer le gravier, le sable, c'est pour livrer aux clients. On ne saurait donc nous dire de payer la facture à 5 000 Fcfa. On nous amène une taxe au quartier : « lettre de passage », « lettre de voiture ». C'est impossible. Nous ne pouvons pas payer une taxe qui dépasse toutes les autres taxes réunies que l'Etat a prévues pour le camion. Nous avons la vignette, la patente, la carte bleue, l'assurance, la non redevance. Tout cela cumule à 800 000 Fcfa. Ça signifie que l'Etat ne nous protège plus. Nous ne pouvons pas reprendre le travail et on va l'arrêter dans tout le Cameroun », fait savoir Lambert Bikele, négociant. Au niveau du ministère des Mines, de l'Industrie et du développement technologique, le patron de ce département Fuh Calistus Gentry s'exprime à ce sujet : « notre ministère a pris des mesures très concrètes pour optimiser les recettes, initiée des mesures de transparence par les lettres de voiture qui vont voir l'augmentation des recettes. Il ne s'agit pas seulement d'optimiser les recettes, mais aussi que nous ayons des données sur la production dans nos carrières, dans les bases de production du sable ». Il est donc clair qu'il s'agit d'une divergence de vues qui nécessitera des arbitrages pour la préservation de la paix sociale ■

Léon Zang

## ■ RÉACTION

### « Le Carburant a augmenté, nous n'avons pas rechigné »

« Nous faisons deux voyages par jour. Si on paye déjà 5000 F par voyage, ça fait 10 000 Fcfa par jour. En 6 jours que nous travaillons, ça fait 60 000 Fcfa/semaine. En un mois, ça fait 240 000 Fcfa. En 10 mois, ça fait 2 400 000 Fcfa et en 12 mois ça fait 2 880 000 Fcfa. Alors que le dossier complet d'un camion de sable va chercher dans les 800 000 Fcfa. Ça fait donc trois fois et demie ce que le gouvernement demande sur toutes les pièces du véhicule. Je ne sais donc pas si le gouvernement peut donc voter une telle loi sur la lettre de voiture. Nous n'y croyons pas. En dehors des pièces du véhicule, nous payons à la commune 1,8 million par an et par camion. Nous payons 3 000 Fcfa à la commune par voyage et 1 000 Fcfa aux riverains. Les communes ne nous arrangent pas les routes des chantiers. Nous nous battons comme nous pouvons. Nous avons les tracasseries policières en route. Partir de Mbadjock pour Yaoundé, tu dépenses 35 000 Fcfa de route. Le gendarme ou le policier ne cherche pas à savoir si le dossier est complet. Le Carburant a augmenté, nous n'avons pas rechigné. La loi de finances a augmenté la vignette à 150 000 Fcfa, nous n'avons pas discuté. Tout ce que l'état a demandé, nous avons payé.

Lambert Bikélé, négociant

## SCOLARISATION

## Le maire d'Elig-Mfomo offre des fournitures scolaires

*Stanislas Ayissi a effectué une tournée du 11 au 14 septembre 2023, dans les 25 villages de sa commune avec dans sa gibecière des dons pour des enfants démunis.*

Les enfants nécessiteux étaient au centre de l'action de Stanislas Ayissi, maire de la commune d'Elig-Mfomo à la mi-septembre. Pendant quatre jours, il a parcouru avec ses adjoints, les villages de sa commune pour offrir cahiers et livres aux enfants nécessiteux. Le maire fonde son action sur la base du constat qu'il a établi : « j'ai constaté après la rentrée scolaire que certains élèves n'avaient pas repris le chemin de l'école. À la question de savoir pourquoi, beaucoup me répondaient qu'ils n'avaient pas encore de fournitures scolaires. Même pas un cahier pour commencer », fait savoir Stanislas Ayissi.

Le village Lekié a eu le privilège de recevoir en premier ce don du maire le 11 septembre. Ce jour-là, le premier magistrat de la commune ira dans les villages : Niga, Enobita, Kokodo II, Kokodol, Okok-essele, Komo-Essele et Elig-onana. Le deuxième jour était destiné aux villages : Akak, Nkol-bikok, Nkol-ossan, Nkengue, Nkol-mba, Mebomo, Bikogo, Bodo. Le troisième



jour, le maire a rendu visite aux villages Mbanidouma et Mbanidouma II, les villages Nkol-obang II, Lekoukoua, Elot-kos, Nkol-obang I, Endama I et Enadama II. La tournée s'est achevée

le 14 septembre à Elig-mfomo. Dans chaque village, le paquet du maire était constitué d'un carton de 320 cahiers de 50 pages, d'un carton de 120 cahiers de 100 pages,

d'un carton de 100 cahiers de 120 pages, d'un carton de 100 cahiers de 144 pages, d'un carton de 50 cahiers de 200 pages, d'un carton de 50 cahiers de 288 pages, de 20 unités des

travaux pratiques de 200 pages, de 5 paquets de stylos bics bleus, d'un paquet de stylos bics rouges, de 5 paquets de règles graduées de 30 cm, une boîte de craie, trois paquets de crayons ordinaires, deux paquets de crayon de couleur, 8 unités de livres majors en dessin pour la maternelle, livres champions en mathématiques et sciences. Les chefs de villages, conseillers municipaux, présidents de sous-section, avaient, chacun, droit à un cahier travaux pratiques de 200 pages, 20 stylos bleus et 20 stylos rouges, trois règles graduées et trois crayons. Au passage de chaque village, grande était la joie des parents, des enfants, des enseignants, directeurs d'école. À chaque étape, le maire a demandé qu'un rapport de distribution de ces fournitures soit dressé. Tout au long de son périple, le maire était accompagné de l'honorable jeune, Fabien Mvogo, qui a offert à chaque village 25 kilogrammes de semence améliorée de maïs ■

L.Z



## CYBERSÉCURITÉ

# Meye Protect, l'antivirus camerounais étend sa toile

*Lancé depuis 2017 par le jeune ingénieur camerounais Stéphane Meye, il totalise à ce jour plus de 170 000 utilisateurs et plus de 7000 PME sécurisées dans le monde, principalement sur le continent.*



Le Cameroun a perdu 7 milliards de FCFA en 2021 du fait du piratage de données et des attaques informatiques, selon les données de l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (Antic). C'est l'une des raisons qui ont poussé Stéphane Meye, ingénieur en électronique et informatique à développer en 2017 la solution de sécurité informatique « Meye Protect » qu'il présente comme le tout premier produit par un Africain. Doté d'une intelligence artificielle, l'antivirus utilise également plusieurs techniques telles que l'analyse en temps réel, la détection de signatures, l'analyse comportementale avancée pour détecter les comportements

malveillants et prédire les attaques informatiques telles que les virus, les chevaux de Troie, les ransomwares, les logiciels espions et autres menaces potentielles pour l'ordinateur. Des menaces qui, explique Stéphane Meye, peuvent causer des dommages au système, voler les données personnelles et financières, ou encore utiliser l'ordinateur pour des activités malveillantes telles que le spamming ou le minage de crypto-monnaies ou perpétrer des attaques. Commercialisé depuis 2019, Meye Protect peut être téléchargé partout sans restriction ni contrainte. Selon l'inventeur, son certificat de sécurité permet à ce qu'il puisse être disponible en ligne partout dans le monde en passant par n'importe quel navigateur et en l'installant sur les versions de Windows telles que Windows 8, 8.1,

10, et 11. Meye Protect Lab collabore avec des leaders mondiaux tels que Microsoft, Sectigo, Comodo, et DigiCert pour des certificats de sécurité et l'expertise stratégique de cybersécurité.

A ce jour l'antivirus totalise plus de 170 000 utilisateurs partout dans le monde et plus spécifiquement en Afrique (Cameroun, Gabon, Tchad, République centrafricaine, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Congo, Burkina, Kenya, Niger, Nigéria, Bénin, Togo, Maurice, Madagascar, les Comores, l'Algérie, le Maroc). Plus de 7000 petites et moyennes entreprises dans le monde, notamment aux États-Unis, en France, en Russie, et majoritairement au Cameroun sont sécurisées grâce à Meye Protect.

Meye Protect Lab entend s'étendre au Nigeria dès la fin de cette année pour

pénétrer le marché de l'Afrique anglophone. Le marché mondial de la cybersécurité, évalué à 202,72 milliards de dollars en 2022, devrait enregistrer une croissance significative, avec un taux de croissance annuel composé de 12,3 % entre 2023 et 2030. Cette expansion est alimentée par plusieurs facteurs clés, notamment l'augmentation du nombre de cyberattaques liées à la prolifération des plateformes de commerce en ligne, l'émergence de nouveaux types de virus intelligents, la diffusion des appareils intelligents et le déploiement du cloud.

L'utilisation croissante d'appareils connectés à l'Internet des objets (IoT) et de technologies intelligentes contribuera également à l'augmentation des menaces cybernétiques, explique Stéphane Meye. Les avancées technologiques telles que l'intelligence artificielle (IA), l'apprentissage automatique (ML), l'analyse des mégadonnées, l'IoT, la 5G, l'informatique de pointe et le cloud computing ouvrent de nouvelles possibilités pour Meye Protect Lab.

Grâce à son invention, Stéphane Meye a reçu en 2022 le prix spécial du président de la République à l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition de la semaine de l'innovation numérique au Cameroun. Il fait partie de la première cuvée des bénéficiaires du plan triennal spécial jeunes et a été distingué comme prix d'innovation Secupol pour l'impact de la cybersécurité dans le monde en 2019 ■

Ruben Tchounyabe

## STARTUP

## Tagus Drone lance un centre d'apprentissage aux métiers du drone

*La startup spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des drones, les énergies renouvelables et le développement web et logiciels compte accompagner les jeunes à s'insérer dans cet univers novateur.*

Tagus Drone a annoncé, lundi 18 septembre, le lancement de Tagus drone Academy, un centre d'enseignement avancé sur les métiers du drone. « Nous avons procédé au lancement de ce centre de formation professionnelle dans l'optique d'accompagner pendant un an ou deux ans tous les jeunes d'Afrique et du Cameroun en particulier dans cet univers novateur avec des modules de formations bien calibrés », note le communiqué qui précise que ledit centre de formation professionnelle est effectif pour l'année académique en cours. Toujours selon le communiqué, ce centre est ouvert aux chercheurs d'emploi, bacheliers ou tout étudiant qui aimerait se former dans les métiers liés au drone. Le centre de formation Tagus Drone Acade-



my devra former pendant un an à divers types de métiers liés aux drones tels que le pilotage des drones professionnels, le développement des systèmes embarqués, le montage des drones, le développement des systèmes d'intelligence artificielle. Lesdites formations seront sanctionnées par des diplômes de qualification profes-

sionnelle et des certificats. Fondée en 2019 par l'ingénieur formé à l'École nationale supérieure polytechnique de Maroua Borel Taguia, Tagus drone est une startup spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des drones, les énergies renouvelables et le développement web et logiciels. La jeune pousse a

lancé en juillet 2022 une levée de fonds d'un montant de 400 millions de FCFA pour financer la construction de son usine de production des drones et de son siège social à Yaoundé. Une première opération a d'abord permis à la startup d'obtenir 200 millions de FCFA qui ont servi à l'achat du terrain sur lequel sera implanté son siège. Le rêve est de devenir leader sur le marché africain dans les domaines tels que la technologie, l'intelligence artificielle, et les énergies renouvelables. La boîte dispose d'une panoplie de services, à savoir la vente des drones, les prises d'images aériennes, la cartographie, le développement web, le développement logiciel, les installations solaires PV et thermique ■

RT

### MÉDIAS SOCIAUX

#### WhatsApp lance Channels, un fil de chaînes d'actualité sans commentaire

*Le service permet aux utilisateurs de suivre le compte d'un utilisateur ou d'une organisation pour accéder et réagir à ses publications.*

Meta, la maison mère de Facebook, a annoncé mercredi le lancement à grande échelle de Channels, un nouveau produit disponible sur sa plateforme de messagerie WhatsApp et qui permet de consulter des publications d'utilisateurs, comme sur Facebook ou Twitter (devenu X aujourd'hui). Channels est désormais disponible dans 150 pays, selon un communiqué de Meta qui ne précise pas la liste des pays concernés.

Pour les régions où le produit a été lancé, il est désormais possible aux utilisateurs de WhatsApp de s'abonner gratuitement au compte d'un utilisateur ou d'une société proposant une chaîne (channel), puis de consulter les messages postés dans une rubrique distincte des communications ordinaires sur la plateforme. A l'instar d'autres réseaux comme X ou Facebook, il est possible de réagir aux messages, a priori uniquement avec un nombre restreint d'emojis. Meta met en avant la confidentialité de Channels, aucun utilisateur de WhatsApp ne pouvant savoir quelles chaînes suit un autre compte. La plateforme permet aussi aux administrateurs d'une chaîne de refuser, sans justification, qu'un utilisateur suive le contenu qu'elle produit.

La création d'une chaîne est, pour l'instant, limitée à certains utilisateurs, mais Meta prévoit d'ouvrir cette possibilité à tous les comptes « dans les mois à venir ». Meta cherche régulièrement à proposer de nouvelles fonctionnalités sur ses plateformes existantes, voire des nouveaux réseaux, à l'instar de Threads, le concurrent de X lancé début juillet ■



LETTRE OUVERTE

# Pr. Ndzomo Molé interpelle le Minat au sujet de la création illégale d'un village

À  
**Monsieur Paul Atanga Nji,**  
**Ministre de l'Administration territoriale,**  
**et à Monsieur Patrick Simo Kamsu,**  
**Préfet du département de la Lékié .**

**Objet : Création illégale du « village de Nkol Ebae » pour le compte de l'arrondissement de Sa'a en territoire administratif d'Obala.**

**Monsieur le Ministre,**  
**Monsieur le Préfet,**

Comme dans ma précédente lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale, je vous prie de bien vouloir faire preuve d'indulgence au sujet de la forme peu orthodoxe de ma correspondance: elle vous est adressée à travers les réseaux sociaux, et cela n'est pas courant. Deux raisons justifient ce choix : les exigences de la modernité, qui impose de nouvelles habitudes, et le souci de la transparence, qui procède des principes de la République et de la démocratie. À l'ère de la technologie digitale et des nouvelles techniques de la communication et des informations en effet, les réseaux sociaux apparaissent comme un excellent raccourci à travers lequel une correspondance parvient presque instantanément à son destinataire. Et puis, comme le dit Hegel dans les «Principes de la philosophie du droit», l'État est « le Dieu terrestre». Il est donc partout, avec nous, dans les groupes WhatsApp ou à Facebook; les citoyens ne peuvent pas se digitaliser sans que l'État ne se digitalise lui-même : avant ce soir donc, les destinataires de ma correspondance l'auront reçue et lue comme il convient. Cette correspondance n'ayant pour le reste aucun caractère confidentiel, et vu l'extrême gravité de l'acte administratif que j'y dénonce, il n'y a rien de tel que les réseaux sociaux pour alerter l'opinion et informer par conséquent non seulement « le public qui lit » pour parler comme Kant, mais aussi les dirigeants du pays. Car ceux-ci ne sont pas forcément toujours au courant des injustices qu'endure le peuple.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à relever la bonne chance qu'il y a à être, comme moi, citoyen ou citoyenne d'un pays qui, à l'instar du Cameroun, est une république, et qui a officiellement opté pour la démocratie. La République en effet, c'est l'État des droits de l'homme, celui, dit Rousseau, où les lois gouvernent, et où l'intérêt public « est quelque chose », parce qu'il y en a où l'intérêt public n'est rien. Un administrateur, quel qu'il soit, sous-préfet ou Chef d'État, administre la volonté générale à son niveau de responsabilité, et non quelque intérêt privé, le sien ou celui d'un membre de la famille, d'un ami, d'un allié, mort ou vivant, chose que je dénonce dans les lignes qui suivent. Quant à la Démocratie, qui va de pair avec la République, elle est le gouvernement de la souveraineté populaire. Il est vrai qu'elle est un idéal parce qu'elle suppose un peuple parfaitement éduqué, instruit de ses devoirs et de ses droits; elle suppose même des conditions qui ne dépendent pas du Citoyen, par exemple l'étendue du territoire ou le relief : « S'il y avait un peuple des dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas aux hommes »; il dit encore : « Il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais de véritable démocratie ». On fait donc la démocratie qu'on peut. Je préfère, pour ma part, la définition de Spinoza dans le chapitre XVI du « Traité théologico-politique », chez qui elle se confond finalement à la République au sens rousseauiste du terme : un État « où on a le droit de penser ce que l'on veut, et de dire ce que l'on pense ». Spinoza ne dit pas que la démocratie donne le droit de faire ce tout ce que l'on veut, de dire n'importe quoi et n'importe comment, par exemple d'insulter, d'inciter à la haine, au meurtre : la parole et l'action, dans une république ou dans une démocratie, sont contrôlées par la loi. Celle-ci me donne le droit de penser ce que je veux de l'action d'un ministre et de mon préfet, et



c'est ce que je me suis imposé dans cette Lettre. Si j'avais, comme Émile Zola, à écrire un « J'accuse », j'indexerais volontiers Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale et Monsieur le Préfet de la Lékié comme des administrateurs non pas incompetents, mais, pire, pratiquant une administration partielle, en violation de la loi, contraire à l'équité, bafouant crânement l'autorité de l'État et, pis, de la très haute personnalité qui l'incarne : le Président de la République. Je parlerai à propos ci-dessous d'un Axe de la conjuration.

Dans la journée du 30 août 2023 en effet, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Sa'a, accompagné de tout l'appareil administratif et coutumier de son territoire de commandement, est venu à Nkoltomo 2, dans l'arrondissement d'Obala, installer solennellement un certain Ewolo Joseph dans les fonctions de Chef de troisième degré de « Nkol Ebae », nom coutumier, mal écrit il est vrai, désignant la partie routière de Nkoltomo 2 dans l'arrondissement d'Obala, et de Nkoltomo 1 dans l'arrondissement de Monatélé. Ainsi se confirmait l'information que m'avait, quelques mois plus tôt, confiée au téléphone une voix anonyme, information dont j'avais déjà fait état dans ma première lettre ouverte, et que j'avais eu la prudence de traiter comme une rumeur digne d'intérêt : la voix anonyme m'informait que Monsieur le Ministre de l'Administration territoriale avait instruit Monsieur le Préfet de créer chez feu l'honorable Ndongso Essomba un village de l'arrondissement de Sa'a, village qui serait par la suite érigé en arrondissement. C'est la première étape de ce complot contre Obala qui vient de se réaliser. Il est impossible, Monsieur le Préfet, que vous ne fussiez pas au courant, et que cela fût fait sans votre ordre ; et vous savez parfaitement, j'en suis sûr, que l'honorable Ndongso Essomba, dont vous tenez à défendre la mémoire, a établi sa résidence à Nkoltomo 2, dans l'arrondissement d'Obala ; il est impossible qu'un vieil administrateur civil comme vous ignore les limites du territoire administratif du département au commandement duquel il a été établi par décret présidentiel ; oseriez-vous dire : « Je ne savais pas » ? Vous avez donc manifestement, de bonne foi, collaboré au



faux et usage du faux; ailleurs, on vous jugerait pour bien moins que cela. Êtes-vous Préfet de l'arrondissement de Sa'a ou Préfet du département de la Lékié ? Et vous aussi, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas prétendre que ce «village» de l'arrondissement de Sa'a, greffé sur le territoire administratif d'Obala, a été créé sans que vous n'ayez été mis au courant, sans que vous n'ayez, signature personnelle et sceau de l'État à l'appui, donné votre autorisation. Qui donc est votre chef hiérarchique : le Chef de l'État, ou la fratrie Ndongo Essomba ? Car vous ne direz pas que vous ne disposez pas au Ministère de données permettant de vous fixer sur l'appartenance administrative et clanique de l'endroit où s'est établi Monsieur Ndongo Essomba. Et sur les 475442 kilomètres carrés de la superficie du Cameroun, seul l'endroit où a construit Monsieur Ndongo Essomba aurait une identité administrative problématique ? Ça signifie que c'est lui le problème. À la borne 50 de la Route nationale numéro 4, où se trouve la résidence de feu l'honorable Ndongo Essomba, le nom du village sur la carte administrative que j'ai toujours fait valoir est bel et bien «Nkoltomo 2», situé entre Komo Mvokani, dans l'arrondissement d'Obala, Nkoltomo 1, dans celui de Monatélé. Vous ne direz pas que vous en avez une version différente au Ministère, et que celle-là, elle aussi œuvre de l'ORSTOM en France, dit le contraire. Et toutes les plaques indiquant les limites entre villages sur la Route nationale numéro 4, qui ont été détruites, que dis-je ? vandalisées par l'honorable Ndongo Essomba, et dont je vais publier les photos à la fin de cette Lettre, n'est-ce pas le Ministère de l'Administration qui les a fournies à la COGEFAR d'abord, à RAZEL ensuite ? Et n'est-ce pas vous le Ministre de l'Administration territoriale ? Voyez vous-même, Monsieur le Ministre, à quel point vous êtes tombé bas dans la compromission. Ailleurs, on réclamerait et obtiendrait votre démission. Avez-vous quelque chose contre Monsieur le Président de la République pour lui manquer à ce point de loyauté ? En avez-vous après la Région du Centre ? J'écrirai peut-être un jour une pièce de théâtre, une tragédie intitulée « La Trahison de Monsieur le Ministre », qui se terminerait par le soulèvement des habitants d'un village à cause des malversations d'un ministre de l'Administration territoriale.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, vous pourriez, pour m'intimider, m'objecter, et cela a déjà été fait : «L'État a le droit de créer un village partout où il le juge nécessaire». C'est un argument d'autorité, et donc spécieux. Entendriez-vous par là que la création d'un village n'obéit à aucune règle, n'est régie par aucune loi ? En préambule dans tout texte portant création d'un village, on lit tout de même : «Vu les nécessités de service », ce qui veut dire, en principe, que ce n'est pas le règne de l'arbitraire. On me dira : «Vous n'est pas juriste ». C'est vrai ; mais je suis citoyen, et c'est assez pour que je dise ce que je pense des affaires de l'État. L'administration est une science, c'est-à-dire un corps de connaissances obéissant à des principes, à des règles de base sans l'observation exacte desquelles on ne saurait parvenir à une connaissance objective, et disons, ici, puisqu'elle est une science pratique, à une gestion objective des hommes et des biens. S'il n'y a pas de lois auxquelles obéit l'administration, alors elle n'est pas une science, et l'administrateur n'est spécialiste de rien. Je n'ai jamais entendu dire que quand on veut créer un village à la limite d'un arrondissement, il faut élargir au préalable le territoire administratif de celui qui va accueillir ce nouveau village et diminuer, donc mutiler le territoire administratif de l'arrondissement voisin ou «donateur». Ainsi, votre «Nkol Ebae» est la côte d'Adam d'Obala à Nkoltomo 2, village qu'il vous aura fallu endormir pour en créer un nouveau, le vôtre, cousu sur mesure en l'honneur de Monsieur Ndongo Essomba. Plutôt que d'une création de village, on serait avisé de parler de découpage administratif, de réaménagement du territoire du département de la Lékié, et même du pays tout entier. Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, avez-vous compétence de défalquer le territoire administratif d'Obala au profit de celui de Sa'a, et donc de reverser une partie du territoire administratif et des habitants de l'arrondissement d'Obala d'Obala à l'arrondissement de Sa'a ? Si vous en avez le pouvoir, on se serait attendu à ce que le texte portant création du village de « Nkol Ebae» soit assorti de la note : « Le territoire administratif d'Obala se trouve ainsi diminué de celui du village nouvellement créé dans l'arrondissement de Sa'a ». Que n'avez-vous vous donc pas organisé une cérémonie de cession du territoire administratif d'Obala au profit de celui de Sa'a ? Ne vous êtes-vous pas dit que, dans le même espace, cohabiteront des habitants, des voisins immédiats parfois, qui se réclameront de villages et d'arrondissements différents, et que ce serait un cas singulier dans le monde et dans l'histoire ? Moi, par exemple, vous ne me ferez jamais admettre que je ne suis plus d'Obala et de Nkoltomo 2. Toutes les fois que j'ai entendu parler de création d'un village dans un arrondissement, cela s'est fait par une opération de diminution de la superficie d'un village à l'intérieur du même arrondissement ; c'est le cas, d'ailleurs irrégulier, de Yemessoa 3 à partir de Yemessoa. Il n'y a décidément pas de crime parfait. Car, si le «village de Nkol Ebae» vient tout juste d'être créé, quel est donc le village du même nom

qui figure dans les titres fonciers de Monsieur Ndongo Essomba ? Quel est le village du même nom qui figure dans l'Almanach des villages de la Lékié ? Si Monsieur Ewolo Joseph vient toujours d'être établi chef du village nouvellement créé de «Nkol Ebae», quel est le village du même nom dont Monsieur Ndongo Essomba affirmait l'existence avec pour chef tantôt Ewolo Joseph, tantôt Nyebele Séverin, tantôt Ayissi Mebara ?

Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, vous êtes l'un et l'autre du grand Ouest, des Grassfields. Ce que vous faites dans la Région du Centre, le feriez-vous à l'Ouest ou au Nord-ouest, ou chez les Kotoko et les Mouzgom de l'Extrême-nord, sans redouter une levée de boucliers instantanée ? Vous le faites avec le sourire dans la Région du Centre, parce que vous vous dites : «Les Beti, ces jouisseurs devant l'Éternel, sont efféminés », c'est-à-dire amorphes, sans volonté, indolents, apathiques, abouliques. Vous le faites dans la Lékié parce que, vous dites-vous, « les Etón sont fous », des «mangeurs de savon», autrement dit, des gens stupides.

Ce que vous n'avez pas le droit de faire chez vous, vous n'avez pas davantage celui de le faire chez autrui. Le document publié par le Ministre Directeur du Cabinet civil à l'occasion du décès de l'honorable Ndongo Essomba était clair ; le protocole du jour et le Livre des obsèques en font foi : les obsèques se sont déroulées à Obala. Le document de la Présidence de la République a été falsifié avant les obsèques, après lesquelles Obala a été réhabilité dans le Livre des obsèques. C'est cette entreprise de falsification, Monsieur le Ministre et Monsieur le Préfet, que vous continuez : un texte de la Présidence de la République corrigé par le Maire d'une Commune ? un Ministre de la République et un Préfet procédant de leur initiative au réaménagement du territoire administratif d'un département ? Ces actes d'insubordination et de subversion cachent, à mon avis, un axe de conspiration contre la République, avec quelque Catilina encore en retrait.

On ne peut pas faire un bon travail d'administration en négligeant l'histoire, la géographie et l'anthropologie des lieux : excepté les Mbóg-Ndzom qui y sont d'installation très ancienne, il n'y a pas de Mbókani dans l'arrondissement de Sa'a. Pourquoi, Monsieur le Ministre et Monsieur le Préfet, tient-on à cette déportation administrative d'une partie de la population mbókani de Nkoltomo 2 à Sa'a ? Pour des raisons de transparence, je tiens à vous informer que nous, Mbókani et ressortissants de l'arrondissement d'Obala, avons déjà rédigé un memorandum à l'adresse de Monsieur le Président de la République à qui nous confions notre colère, notre requête en vue de l'annulation pure et simple de l'acte de création de ce village dans notre territoire administratif, et aux dépens de notre arrondissement. Pour ne pas vous manquer de loyauté, c'est dans la présente Lettre ouverte que je lance aux Mbókani et ressortissants et ressortissantes de l'arrondissement d'Obala un appel à la mobilisation. Chers frères et sœurs, nos élus, Monsieur le Maire et Monsieur le Député, ne s'étant pas encore manifestés, il est nécessaire que nous prenions nous-mêmes nos responsabilités. Que vous soyez dans le pays ou de la diaspora, j'en appelle à votre fierté identitaire afin que nous nous mettions ensemble dans un mouvement concerté de revendication de notre identité ; réclamons ensemble l'intégrité du territoire administratif de notre arrondissement. En bons citoyens, il ne s'agira pas de recourir à la violence, par exemple de nous en prendre à des édifices publics ou privés, ou à des infrastructures d'intérêt public, comme notre belle Route nationale numéro 4. Notre mouvement de revendication, dont je conçois l'action comme imminente, s'inspirera des principes du combat sans violence dont la doctrine a été conçue par Indira Gandhi et le pasteur Martin Luther King. Il nous suffira de distribuer des tracts aux passants sur la Route nationale numéro 4, qu'ils soient dans les voitures ou à pieds ; grâce à cette stratégie, la haute attention du Président de la République, qui n'est pas au courant de ce que nous vivons, sera sans doute attirée. J'imagine que nos protagonistes mobiliseront les forces de l'ordre contre nous. S'il s'agit de la gendarmerie d'Obala, ou même de la Légion de Monatélé, nous accepterons le dialogue ; nous le refuserons en revanche catégoriquement s'il s'agit de la gendarmerie de Sa'a, qui voudrait ainsi agir en dehors de son territoire : tant qu'il n'y a pas un texte du Président de la République lui-même disposant expressément que la partie routière de Nkoltomo 2 passe sous commandement administratif de Sa'a, nous refuserons tout dialogue avec quelque autorité que ce soit venant de cet arrondissement.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, tout en vous priant de bien vouloir agréer l'expression sincère de mon profond respect pour les fonctions de l'État auxquelles il a plu au Président de la République de vous établir, je vous demande humblement de considérer avec intérêt les réflexions que je vous ai confiées dans la présente Lettre.

**Nkoltomo 2 ( Obala ), le 10 septembre 2023**  
**Joseph Ndzomo Molé**



PAR PR ABOUNA PAUL, ANTHROPOLOGUE, UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

## « Musée national du Cameroun : Mémoire d'un passé fraternel commun pour un futur de paix durable et de fierté internationale »

Le musée est un lieu de conservation de la mémoire collective d'un peuple. De ce point de vue, le musée national du Cameroun sous-entend que les Camerounais sont un peuple ayant une mémoire collective commune. Une telle postulation peut sembler en contradiction avec ce que donne à savoir la réalité empirique : les guérillas séparatistes ; les discours de haine ; les replis identitaires, Etc ...

Mon propos ici vise à montrer, à partir des arguments tirés de la réalité anthropologique Camerounaise que la diversité culturelle Camerounaise est adossée à un socle unitaire intangible garant d'une paix intercommunautaire interne, durable et d'une fierté internationale à revendiquer.

En effet, la réalité ethnique du Cameroun, au-delà des apparences sensibles, se présente en un multiple. Car il est désormais établi que les Fang du Sud, les Bafang du Haut Nkam à l'Ouest, les Fang et les Befang de la Menchum dans le Nord-Ouest et les Bifang de la Momo dans le Nord-Ouest ne sont pas 5 ethnies différentes, mais une et une seule. Les Tsinga de la ville de Yaoundé, les Fotsinga de l'Ouest, les Batchenga de la Lékié ne sont pas 3 ethnies différentes, mais une et une seule. Les Esse de Zoétélé, les Essélé de la Lékié, les Ndogsen du pays Bassa, les Essere du Mbam ne sont pas 4 ethnies différentes, mais une et une seule. Les Pongo de Dibombari dans le Littoral et les Fong de Zoétélé ne sont pas 2 ethnies différentes, mais une et une seule. Les Etoudi de Yaoundé et les Yétotan de Koum dans la Région du Sud ne sont pas deux ethnies différentes, mais une et une seule. Les Ndong de Nkolondom à Yaoundé et les Ndong de Nkolondom vers Ebolowa ne sont pas 2 ethnies, mais une et une seule, etc...

C'est ce que l'anthropologue Paul Abouna que je suis appelle « Anthropologie d'une fraternité méconnue ».

Derrière cette unité des peuples se greffe une unité des cultures observables par tous à travers les arts, les noms des personnes, le vocabulaire et la symbolique des chiffres.

Nous avons en exemple les arts : Dans le département de la Menoua il existe des danses comme ; Le Ndjang, Akoumdjang, Nkoundjang, Samba qui équivalent ailleurs au ; Mendjang Bèti et au Samba (danser- exulter) Bèti ; Département du Haut Nkam, la danse Ekale-Mbo, équivaut ailleurs au Mbo (proximité avec les Santchous). Dans le Département de la Mifi, comme danse nous avons : le Ndjang, le Tso qui équivalent ailleurs à l'Adjang-Mendjang (Bèti) et au Tso (Bèti). Bamenda qui a pour danse Assamba et pour équivalent équivalents ailleurs Assamba (anthroponyme Maire Yaoundé 2) Samba (exulter-danser) autre département Nso, danse le Ndjang et le samba qui sont équivalents ailleurs au Mendjang (Bèti) et au Samba (Bèti).

Comme noms de personnes nous avons



: ZOA Chez les Bèti-Bulu-Fang comme exemple de nom nous avons Jean ZOA, chez les Moundong nous avons comme exemple de nom ZOA Houli Abraham. le nom NDI, chez les Bèti avec en exemple NDI Samba et dans Mezam Division nous

avons Atanga NDI. ATANGA, chez les Bèti, Mgr Joseph ATANGA, chez les Mezam Division : ATANGA Nji. MANGA, chez les Bèti : Jean Tabi MANGA, chez les Banyangué : Bebey MANGA. TABI, chez Bèti : Jean TABI Manga, chez les Banyangué : Peter

Agbor TABI. NDONG, chez les Bèti-Bulu-Fang : Pr Norbert NDONG, au Nord Ouest : Général Agah Robinson NDONG. Le vocabulaire est tel que en Français on dit : L'être humain en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit MO,

en Ewondo on dit Mot et en Bassa on dit Mur. Le mot être en français en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Ne en Ewondo on dit Ne et en Bassa on dit Meye. Le sol en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Si, en Ewondo on dit Si et en Bassa on dit Si. Par terre en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Si, en Ewondo on dit Asi et en Bassa on dit Isi. La mort en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Vu en Ewondo on dit Awu et en Bassa on dit luw. La fille nom générique du genre féminin en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Ngo en Ewondo on dit Ngon et en Bassa on dit Ngo. L'enfant en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Mou en Ewondo on dit Moan et en Bassa on dit Mangué. La maison en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Die en Ewondo on dit Nda et en Bassa on dit Ndad. Le sang en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Mtchie en Ewondo on dit Meki et en Bassa on dit Matche. Le père en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Ta en Ewondo on dit Tara. Guérisseur en Ghomala, Medumba, yemba, feefe', ngombale on dit Guegué en Ewondo on dit Nguegan ■

### La symbolique des chiffres

Les cultures Camerounaises ont chacune en leur sein une importance particulière qu'elles accordent à deux chiffres : le chiffre 7 et le chiffre 9.

#### Chez les Bèti

Il existe 7 niveaux au-delà desquels la descendance se dilue :

1. Mon (enfant) ; 2. Ndzie (petit-enfant) ; 3. Ndila (arrière-petit-enfant) ; 4. Ndirbong (4e palier de descendance) ; 5. Owobang (5e palier de descendance) ; 6. Ekowondo (6e palier de descendance) ; 7. Mbatoula (7e palier de descendance).

#### Chez les Tikar

Les rites de protection et d'intronisation se font en 7 jours. Chez les Bansa, les vibai un organe de pouvoir sont constitués de 7 membres désignés comme suit :

1. Shufai Ndzendzev ; 2. Shufai Tankum ; 3. Shufai Ndzendzev-Tsen ; 4. Shufai Yuwar ; 5. Shufai Shuvv ; 6. Shufai Lun ; 7. Shufai Wainseri Woyer

#### Chez les Kapsiki

Les Kapsiki de l'Extrême-Nord du Cameroun ne connaissent pas un nombre de maternité allant au-delà de 7 enfants. D'où les noms des enfants chez les Kapsiki suivant l'ordre de naissance et le sexe. chez les Garçons nous avons : Tize (Première garçon), Zra (Deuxième garçon), Deli (Troisième garçon), Vandî (Quatrième garçon), Kodji (Cinquième garçon), Sini (Sixième garçon), Teri (Septième garçon). Chez les Filles nous avons : Kouvou (Première fille), Massi (Deuxième fille), Korba (Troisième fille), Kogne (Quatrième fille), Kodji (Cinquième fille), Koteri (Sixième fille), Kossini (Septième fille)

Dans la plupart de nos cultures, la mort et l'initiation s'achève toujours au bout de 9 jours. Les cultures des grassfields établissent une connivence extraordinaire entre ces deux chiffres et la notabilité. En effet, on y retrouve dans toutes les chefferies :

- Les Kamsambiaoule collège des 7 notables ;  
- Et les Kamveu ou le collège des 9 notables.  
Chez les Sanaga du Mbam, ces deux chiffres sont divinisés dans la mesure où on ne les prononce jamais. Il n'existe pas de mots dans leur langue pour les désigner.  
- Pour dire 7 on dit « Biaratu ni mossi » c'est-à-dire 6 plus 1 ;  
- Et pour dire 9 on dit « Bielman ni mossi » c'est-à-dire 8 plus 1.

A titre de rappel, il est important de dire que ces deux chiffres sont anthropomorphes car : 7 représente la totalité des orifices naturelles de la tête à savoir : 2 yeux, 2 narines, 2 oreilles et 1 bouche ; Et 9 représente la totalité des orifices du corps humain à savoir les 7 orifices de la tête plus l'orifice anal et l'orifice du sexe.

Comme par extraordinaire, l'Etat unitaire du Cameroun date de 72 dont la réduction théosophique est  $7+2=9$  ; Notre Assemblée Nationale compte 180 députés et  $1+8+0=9$  ; Le nombre total de nos mairies est 360 et  $3+6+0=9$ .

Cette symbolique numérale a essaimé la planète toute entière par le mécanisme de la diffusion des traits culturels.

#### Aux Etats-Unis d'Amérique :

Le Président est élu par une majorité de 270 grands électeurs et  $2+7+0=9$  ; Le nombre de membres de la cour suprême est de 9 ; Le Général Ford, le plus puissant des portes avions Américains a 333 m de long, et  $3+3+3=9$  et 45 m de large, et  $4+5=9$  ; Le « Forever 27 » ou le « Club des 27 » est une association dont les membres décèdent tous à l'âge de 27 ans et  $2+7=9$

En Israël : L'alphabet Hébreu compte 27 lettre et  $2+7=9$  ; Dans la langue Hébreu, la lettre « W » appelée « VAV » correspond à la 6e lettre de l'alphabet de cette langue. Le sigle « WWW » à savoir « World Wide Web » a donc pour valeur numérale 666 et  $6+6+6=18$  donnent 18 et  $1+8=9$ .

Dans le Football : La durée totale d'un match est de 90 mn et  $9+0=9$  ; Chaque mi-temps dure 45 mn et  $4+5=9$  ; La masse maximale du ballon est de 450 grammes et  $4+5+0=9$  ; La longueur minimale du stade de football est de 90 m et  $9+0=9$  ; La largeur minimale du stade de football est de 45 m et  $4+5=9$  ; Etc.

L'on observe également une connivence étonnante entre de nombreux traits culturels du Cameroun et les cultures d'Amérique latine dans les pays comme le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Colombie, le Guatemala, Etc. Une observation par exemple des annuaires téléphoniques de ces pays donne à voir les anthroponymes suivants : Mballa ; Ze ; Messi ; Zambi ; Ebanda ; Ekedî ; Abia, Etc.

Le projet d'inscription du site Camerounais de Bimbia au patrimoine mondial de l'Unesco, projet dont je suis l'un des coordonnateurs scientifiques constitue, une occasion exceptionnelle pour notre pays de graver des échelons supplémentaires dans la respectabilité internationale en montrant que tous ces traits culturels diffusés dans différents domaines à travers le monde ont une origine ou une identité Camerounaise.

La cérémonie d'inauguration officielle des espace « Unité », « Diversité culturelle » et « Grandes figures de l'histoire du Cameroun » du 23 août 2023 trouve tout le poids de sa signification dans le contenu de ce que nous venons de dire.

En tant que lieu de conservation et de diffusion de la mémoire collective, la vocation historique de notre Musée Nationale consistera à travers ces espaces et par-delà les âges à rendre compte de l'Unité de notre diversité culturelle.

Unité préservée par les grandes figures de notre marche dans le temps. Grandes figures historiques, distinction insigne à laquelle, S.E Paul BIYA, Président de la République et Chef de l'Etat, à travers ses œuvres a fini par accéder. Comme par extraordinaire :  
- Il est issu d'une famille de 9 enfants ;  
La cérémonie du 23 août 2023 s'est déroulée alors qu'il a 90 ans et  $9+0=9$ .



FECAFOOT

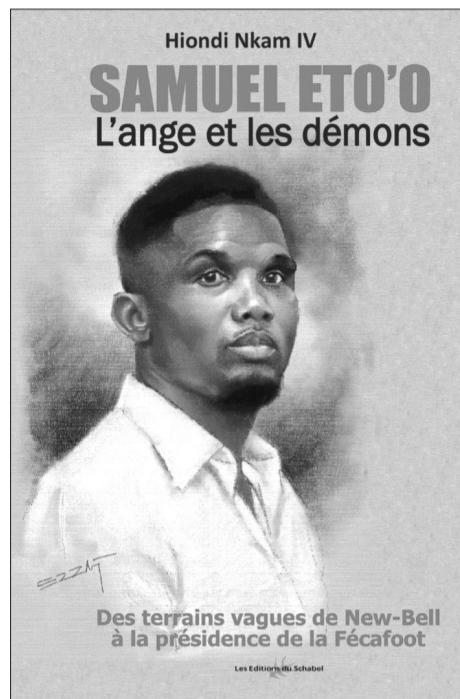
# Ce que Hiondi Nkam a confié à Hervé Menom

Dans son émission «Les grandes rencontres de Hervé Menom », le journaliste a reçu l'un des biographes officiels de Samuel Eto'o, auteur du livre « Samuel Eto'o : L'ange et les démons » (Editions du Schabel, 400 pages, 2021). Il nous confie la quintessence de leur échange de 28 minutes.

**H**iondi Nkam : « Eto'o est un personnage à la fois fascinant et envoûtant. Généreux et égotique. Hors-norme, atypique et complexe. Il est capable de s'humilier et de martyriser à la fois ». Hiondi Nkam est journaliste au quotidien Le Jour. Il est l'auteur de l'ouvrage « Samuel Eto'o : L'ange et les démons », paru aux Editions du Schabel en 2021. La suite est racontée par l'auteur : « J'ai rencontré un aîné, un patriarche, Monsieur Mbappe Philippe Besseme, le grand-père du joueur Kylian Mbappe, qui a lu le livre et qui a décidé de prendre sur lui de le rééditer en France. Le livre vient d'être réédité aux Editions du Net à Paris sous le titre « Le phénomène Samuel Eto'o : des terrains vagues de Newbell à la présidence de la FECAOOT ».

Hiondi Nkam raconte comment naît l'idée du livre et sa démarche de collecte des informations autour de la star mondiale. « J'ai été en Angleterre pendant dix ans et là-bas je me suis rendu compte que les journalistes écrivaient beaucoup, sur les légendes, sur les stars de leur pays et quand je suis rentré au Cameroun j'ai constaté un vide. J'ai commencé par un livre sur Roger Milla qui n'est pas encore sorti mais qui sortira, et il y a quatre ans je me suis attaqué au joueur, à la carrière de Samuel Eto'o Fils qui pour moi, est le footballeur africain qui a eu le plus d'impact et le plus de succès dans l'histoire, cela n'est pas contestable.

Je me suis attaché à raconter ce phénomène, à aller aux sources de la gloire. J'ai retrouvé tous ceux qui l'ont accompagné dans ses moments d'éclosion, j'ai rencontré quelques personnes à Madrid et j'ai eu quelques contacts à Barcelone. J'ai rencontré sa famille, mais j'ai tenu à garder une distance critique par rapport à l'homme lui-même car je ne voulais pas qu'il me dicte ce que j'ai à écrire. » Ce n'est pas



une biographie officielle, Hiondi Nkam. Beaucoup de passions, d'émotions autour de Samuel Eto'o à la FECAFOOT ? Réponse : « Beaucoup de passions, beaucoup d'émotions et beaucoup de prétentions au miracle. Il n'y a pas beaucoup de rationalité alors que Samuel Eto'o lui-même constitue un atout pour le renouveau du football camerounais. C'est le président de la FECAFOOT le mieux élu, sur la base d'un programme présenté et qui a séduit tout le monde. Il a mouillé le maillot, il a tout donné. C'est quoi le problème ? Réponse : « C'est la

méthode, ce n'est pas la bonne, à mon avis. On a quelqu'un qui a fait beaucoup pour être élu. Il aurait dû constituer des équipes compétentes, être moins présent, un animateur d'équipe. Il s'est cru sur les stades où il pouvait faire des miracles.

Beaucoup de ce qu'on voit aujourd'hui vient du fait qu'il s'est entouré d'équipes incompetentes, de personnes serviles qui n'étaient là que pour lui tresser des couronnes de louanges alors qu'il avait besoin de collaborateurs efficaces capables d'implémenter sa vision sur le terrain ».

## 1. Les points positifs de Samuel Eto'o

- Il y a une réelle volonté de restructurer le football camerounais.
- Il y a une réelle volonté de remettre le footballeur au centre du projet FECAFOOT.
- Il y a eu un renouvellement du personnel dans les affaires de football. On était fatigué de voir les mêmes être nommés.
- Il y a une adhésion populaire traduite par un engouement Eto'o dans les stades.

## 2. Les mauvais points de Samuel Eto'o

- Trop de prétention au miracle et à une démarche prométhéenne.
- Le dossier Le Coq sportif a été mal géré. Même l'équipementier français n'était pas à la hauteur de la tâche, il fallait le laisser achever son mandat qui était sur le point d'expirer.
- ONE ALL SPORT est une nébuleuse. Cette structure ne met pas long feu. Déjà on va vers le retour de PUMA.
- Conceicao n'était pas calamiteux. Son éviction sent le règlement de comptes car Eto'o n'a jamais

digéré que Seedorf et Kluyvert qu'il a fait venir au Cameroun soient débarqués après la CAN 2019.

## 3. Samuel Eto'o peut-il encore faire un bon président ?

- Oui ! À condition qu'il enfile définitivement le costume d'un manager. Un manager est méthodique. Structuré. Il n'est pas dans la recherche du miracle permanent.
- Eto'o a besoin d'avoir autour de lui des gens qui lui disent les choses en face. Ces personnes doivent se distancer des personnes qui le jalouent pour éviter de biaiser le discours et l'analyse.
- Eto'o doit être moins présent. Il doit être un animateur d'équipe. Il doit déléguer.
- Le héros des stades doit mourir pour que vive le manager.
- S'il change d'approche, ce sera magnifique. Car si Eto'o échoue, ce sera l'échec du Cameroun.
- Eto'o est une icône nationale. S'il rassemble autour de lui comme durant sa campagne électorale, ni la FIFA, ni le TAS, ni la CAF ne pourront rien.

## 4. Peut-on comprendre Samuel Eto'o ?

- Oui. Et pour cela il faut comprendre son parcours. À 10 ans, Eto'o ramenait déjà de l'argent à sa famille. De l'argent gagné après des matchs de football du quartier.
- Il conditionne son entrée à la KSA par le recrutement de son père dans les entreprises Kadji.
- Il quitte le Cameroun pour le Real Madrid. Et toute sa carrière n'a été que jonchée de miracles éclatants. Majorque, Barcelone, Inter, Anzhi, Chelsea. ■

Synthèse de Hervé Menom

Société Economie Environnement Culture  
Actualité Politique Sciences

**INFO+**  
HEBDOMADAIRE

L'information augmentée ! Tél. : 696 229 031 Email : infoplushebdo@gmail.com



